

# TEST D'APTITUDE EN LANGUE ANGLAISE DESTINÉ AUX CANDIDATS À UNE PREMIÈRE INSCRIPTION AUX PROGRAMMES ANGLOPHONES À L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH DE BEYROUTH

## I - TEST D'APTITUDE EN LANGUE ANGLAISE (TALA) : VISA OBLIGATOIRE

Préalablement à toute inscription au premier cycle pour les programmes anglophones, le candidat doit avoir été classé au moins en catégorie « B » au Test d'aptitude en langue anglaise (TALA).

Les candidats ayant obtenu au TOEFL un score équivalent à 80 et plus (*internet-based*) ou à 548 et plus (*paper-based*) ou un score de 6,5 et plus à l'IELTS sont dispensés de ce test.

### Nombre de Tests d'aptitude en langue anglaise

Un candidat peut se présenter au TALA autant de fois qu'il le souhaite ; un délai d'au moins 28 jours est cependant exigé entre deux tests. Dans ce cas, le meilleur résultat est retenu.

## II - PASSER LE TALA

### Descriptif du TALA

Ce test, d'une durée de 1h30, est constitué des trois parties suivantes :

Part 1: Listening comprehension - 25 minutes

Part 2: Essay Writing - 45 minutes

Part 3: Reading Comprehension - 15 minutes

La première partie comprend 4 sections ; des instructions à écouter attentivement et des questions (à choix multiples et des réponses à trous) auxquelles il faudrait répondre. Dans la deuxième partie, il faudrait réagir à un énoncé sous forme d'une production écrite. Dans la troisième partie, il faudrait lire un texte et répondre à 10 questions de compréhension (à choix multiples et ouvertes).

Le descriptif et un test modèle sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.usj.edu.lb/testdaptitude/modele.html>

### Où passer le test ?

En cours d'année, plusieurs tests sont organisés à Beyrouth ainsi que dans les Campus régionaux au Liban-Nord, au Liban-Sud et dans la Békaa.

### Quand passer le test ?

Il est vivement conseillé aux candidats de se présenter à ce test de préférence durant l'année scolaire correspondant à leur classe de première de manière, en cas d'échec, à se ménager le temps d'une mise à niveau (en cours d'année scolaire ou durant l'été) et celui de se présenter une nouvelle fois au test bien avant la clôture des inscriptions à l'Université.

### Comment passer le test ?

Les inscriptions au test peuvent se faire soit collectivement par l'intermédiaire de l'administration d'une école secondaire, soit individuellement.

Lorsque les inscriptions sont faites collectivement, l'administration de l'école s'entend avec le Directeur du Service des tests à la Faculté de langues et de traduction (FdLT) ou avec le Secrétariat des Campus régionaux pour convenir de la date du test. L'administration de l'école se charge alors de remplir les fiches d'inscription, de régler les droits d'inscription et de faire accompagner ses élèves par un membre du personnel administratif ou enseignant qui les connaît et qui contrôlera leur identité ; elle reçoit communication des résultats.

Lorsque l'inscription est faite à titre individuel, l'intéressé devra s'adresser au Service des tests de l'Université ou au secrétariat des Campus régionaux.

Une inscription est valable pour un seul test et pour le jour indiqué.

**Attention !**

Le test comportant l'audition de textes enregistrés, il est impérativement exigé des candidats d'arriver à l'heure, faute de quoi il ne leur sera pas possible d'entrer dans les salles où le test se déroule.

Toute tentative de fraude ou de substitution d'identité, avant, durant ou après le test sera sanctionnée automatiquement par l'interdiction définitive au fraudeur de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

Tout complice qui aura aidé le fraudeur sera considéré lui-même comme fraudeur et il lui sera interdit de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

### III - RÉSULTATS DU TEST D'APTITUDE EN LANGUE ANGLAISE

D'après leurs résultats, les candidats sont classés en quatre catégories : A, B, C, D et E.

La réussite au test suppose le classement en catégorie B ou A.

Le résultat nominatif est disponible sur le site de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth : <http://www.usj.edu.lb/testdaptitude>

**N. B.** Le TALA n'est pas une condition préalable à l'admission pour les candidats aux programmes francophones de l'USJ ; toutefois, il permet aux étudiants l'ayant déjà présenté de s'inscrire aux cursus francophones sans avoir à le refaire. Selon leur classement, les candidats inscrits à l'USJ suivent alors des cours de mise à niveau à la FdLT afin d'atteindre et de réussir le niveau A, condition *sine qua non* de leur diplomation au premier cycle.

